

La commission ad hoc a souhaité que les partis politiques se réunissent pour rédiger le préambule du Projet Guyane dans le cadre de l'évolution institutionnelle. Compte tenu de la conception que nous avons d'un préambule politique nous avons remis notre contribution tout en participant à la rédaction commune du préambule.

CONTRIBUTION POUR LE PRAMBULE DU PROJET GUYANE

Fidèle à la constitution de 1958 qui nous régit actuellement et particulièrement à l'article 1er de la Constitution de 1946, un de ses piliers à savoir : « Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ».

Considérant que la modification du titre XII de la constitution ainsi que les articles 72,73,74 autorisent légalement et légitimement l'évolution institutionnelle,
Considérant que le droit s'oppose à la force, à toute violence de quelque nature qu'elles soient,
Considérant que la liberté se définit aussi par la possibilité

**de choisir, notamment, celle
d'avoir une vie meilleure, une
existence plus épanouie,
Nous peuple de Guyane
revendiquons l'évolution
institutionnelle dans le
cadre de la République
qui nous permette de
mieux nous reconnaître
dans notre vie en
substituant à la situation
que nous subissons une
attitude plus active pour**

**mieux assumer notre
responsabilité et mieux
accepter l'histoire et les
événements du monde
auquel nous
appartenons.**

**Les grandes crises de
1962, 1974, 1996 et
particulièrement celle
récente de novembre
2008 sont les signes
du mal-être de notre**

**société à partir de son
organisation
institutionnelle qui
nous empêche de
nous réaliser en nous
faisant subir notre
présent et notre
avenir comme un
destin aveugle. Le
système actuel
n'entrave pas notre**

**liberté de penser
mais, nuit à notre
pouvoir d'agir
réellement sur notre
société et sur notre
environnement. Ces
crises expriment sur
le plan social une
absence d'économie
de production, une
dépendance**

**révoltante aux aides
de type RMI, RSTA
etc. une dépendance
honteuse à l'extérieur
avec un taux de
couverture inférieur à
10%, une perte
constante du pouvoir
d'achat, un manque
chronique de
logements, une**

**accélération de
l'individualisme qui
se traduit par la
subordination des
intérêts collectifs aux
intérêts particuliers.
Notre histoire ne
doit pas être niée.
La société que
nous voulons**

**fraternelle, juste,
riche,
démocratique ne
peut pas se
construire sur
l'oubli et les
blessures. Comme
toute société, la
Guyane ne peut
rompre avec son**

**passé et être refaite
à l'éclairage de la
simple raison du
moment. La
Guyane n'est pas
une terre vierge où
chaque nouvelle
communauté
arrivante pourrait
coloniser une**

partie de son territoire. L'histoire de la Guyane ce sont les Amérindiens, les Bushinengués, les créoles. Il est indispensable de le rappeler par respect, parce que

**c'est la vérité et
parce que c'est
indispensable pour
la réussite du
Projet Guyane.
Par ailleurs, nous
sommes
conscients que la
Guyane comme**

**tous les pays du
monde est un
espace
géographique qui
gère les flux
migratoires. Avec
la nouvelle
organisation
institutionnelle,**

**elle devra
s'occuper de ses
fils et filles qui
émigrent vers
d'autres espaces
de vie pour des
raisons
particulièrement
d'emplois et**

**d'études. Elle
aura à exhorter
l'Etat à un
traitement
humain et
efficace de
l'immigration
pour préserver
l'image de notre**

**société. Au-delà
de la logique
identitaire la
nouvelle
organisation
institutionnelle
aura à faciliter la
cohésion sociale
en conciliant**

**logique
identitaire et
logique
citoyenne. Pour
cela, elle va
s'appuyer sur
une citoyenneté
forte pour que
nul n'ait le**

**sentiment d'avoir
respecté
davantage les
lois que l'autre,
pour
qu'ensemble,
malgré nos
différences, nous
ayons**

**profondément le
sentiment
d'appartenir à la
même société et
que nos volontés
convergent vers
la réussite de la
construction
sociale.**

**Le grand intérêt
de cette
évolution
institutionnelle
est de favoriser
l'esprit
d'initiative pour
doper la**

**création de
richesses ; de
stimuler le
développement
économique en
choisissant les
secteurs
d'entraînement**

**pour générer
les emplois
marchands afin
de réduire
sensiblement le
chômage ; de
mieux planifier
la construction**

**de logement en
tenant compte
du taux
d'accroissement
t
démographique
de notre société
; de susciter la**

**persuasion
active dans la
masse pour
générer une
réelle
transformation
de la société ;
de développer**

**l'idée d'un fort
potentiel de la
Guyane à
répondre à ses
besoins par une
utilisation
rationnelle de
ses ressources**

**naturelles ; de
casser
définitivement
le repli sur soi,
de tordre le cou
à la peur,
d'enterrer
irréremédiableme**

**nt les
complexes qui
nous
conduisent à
nous
déconsidérer.
En tant
qu'acteurs de**

**notre société,
personne ne
peut être
exclu. Tout le
monde obéit
aux mêmes
droits et aux**

**mêmes
devoirs. La
nouvelle
organisation
est de facto
une nouvelle
gouvernance.**

**Elle met aux
oubliettes la
gouvernance
bicéphale de
la
départemental
isation, elle**

**est une forme
de
responsabilité
plus élevée,
une marche
vers une
maturité**

**collective plus
assumée, elle
est une voie
vers l'espoir,
un chemin
vers la
réussite, une**

**autoroute vers
un avenir
certain et
harmonieux
Cette
nouvelle
organisation**

**institutionnel
le, ce
nouveau
projet de
société est
une réponse
graduelle à la**

**psychologie
collective de
notre pays
où la foule
même
disparate,
contingentée**

**réclame dans
son for
intérieur plus
de liberté
pour
entreprendre,
pour**

**s'assumer,
pour se
responsabilis
er. Elle est le
dénominateu
r commun de
chaque**

**groupe
communautaire
risé par
l'ancien
système. Par
voie de
conséquence**

**ce projet
Guyane est le
rassembleur
de tout ce qui
est éparés
pour faire
taire les**

divisions.□